

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS

France. — Un an 10 fr.
Autres pays. — Un an. 15 fr.

Rédacteur

Edmond PONARD
TÉLÉPHONE 74

Bureaux

MAISON DU PEUPLE
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

DÉSÉQUILIBRE

Ne faites pas d'apprentis dans la branche "Débrutage"

L'importante diminution survenue depuis la guerre dans les effectifs diamantaires du Jura et de l'Ain a troubé profondément la bonne harmonie qui doit exister entre les deux branches d'industrie pratiquées dans la région : le nombre d'ouvriers débruteurs est trop grand par rapport au nombre d'ouvriers polisseurs.

Il y a déséquilibre.

Cette disproportion ne laisse pas d'être très fâcheuse pour les ouvriers débruteurs qui ont dû subir, même dans les périodes de bonne marche de ces dernières années, un chômage partiel.

Certes, la question n'est pas nouvelle.

A plusieurs reprises et notamment dans *L'Ouvrier Diamantaire* de Septembre 1925, nous avons mis en garde nos camarades contre le danger de faire des apprentis débruteurs.

Quelques mois auparavant, en avril 1925, une assemblée générale du Syndicat de Saint-Claude avait examiné la question et, reconnaissant la nécessité de restreindre pour un temps, autant que possible, l'apprentissage dans cette branche, s'était réservée le droit de statuer sur les demandes qui pourraient être faites.

Selon l'esprit de cette décision, toutes les demandes d'apprentissage devraient être repoussées ou ajournées à des temps meilleurs, sauf celles qui, revêtant un caractère particulier en raison d'un état de santé ou de besoins spéciaux pourraient être acceptées.

Cette décision, ainsi que les objurgations que nous avions adressées aux camarades parurent avoir produit leur effet, puisque d'avril 1925 à la fin de 1927 il ne fut accepté, pour des raisons spéciales, que trois demandes d'apprentissage, les seules d'ailleurs qui furent formulées.

Mais, tandis que notre organisation pratiquait ainsi, que se passait-il à côté ?

Là encore, la division ouvrière produisait ses effets néfastes et, bien que nous ayions publié la décision prise par notre organisation, les autres syndicats de la place ne prirent pas les mêmes précautions que nous.

En outre, chez les débruteurs inorganisés, il se fit plusieurs apprentis pendant cette période.

On sait que la branche débrutage n'a jamais pu être citée en exemple comme une merveille d'organisation. Bien qu'il y ait progrès sur ce point, il n'est pas niable que le nombre des débruteurs inorganisés soit encore trop grand.

Le recrutement est difficile en raison de la grande proportion de travailleurs à domicile — cette plaie de nos métiers.

Beaucoup de ces débruteurs exercent leur métier dans des villages réculés ou des fermes haut perchées dans la montagne. Nul contact avec les autres ouvriers. Il arrive alors qu'un apprenti se forme à l'insu de tous et cet ouvrier de plus augmente les risques de chômage pour les ouvriers faits.

Qui faut-il incriminer en la circonstance ? L'ouvrier inorganisé qui procède à ces agissements ? Il est victime lui-même de son isolement, de son genre de vie, de son manque de contact avec les autres ouvriers et souvent, s'il fait du mal à la corporation, il le fait inconsciemment par manque de renseignements.

L'organisation ?

Elle fait ce qu'elle peut pour que sa propagande touche tous les intéressés. Mais il arrive que dans l'un ou l'autre coin un débruteur existe, qu'elle ignore totalement. Elle a besoin d'être renseignée et de connaître tous ceux qui pratiquent la profession pour pouvoir les mettre en garde contre les dangers qu'ils font courir à la corporation et à eux-mêmes. Pour nous permettre de les toucher par notre propagande, de les visiter,

il faut que chacun de nos camarades nous signale ceux des débruteurs de sa connaissance qui, par leur situation, peuvent être ignorés de nous.

Si l'organisation ouvrière fait ce qu'elle peut pour remédier à cette fâcheuse situation, il n'en est pas de même des patrons qui ont tout pouvoir pour la faire cesser dès qu'ils le voudront et sans qui, d'ailleurs, elle n'aurait jamais pu se produire.

Expliquons-nous :

Lorsqu'un ouvrier débruteur projette de former un apprenti, il est bien évident qu'il doit lui procurer du travail. Si le patron auquel il s'adresse lui répondait : « Je regrette de ne pouvoir vous donner satisfaction, car je ne puis fournir du travail en suffisance à tous mes débruteurs et quelques uns d'entre eux doivent chômer partiellement », tout serait dit.

Mais qu'importe à nos patrons ?

Le débruteur travaille à domicile, souvent pour plusieurs maisons.

Alors, n'est-ce pas, on lui donne du travail quand cela arrange le patron. Vous n'en avez pas suffisamment pour moi ? Demandez-en un peu plus ailleurs. Et comme « ailleurs » c'est la même chose, voilà le chômage partiel installé dans la place.

Ne croyez pas qu'il y ait là une dureté consciente de la part du patron. C'est le résultat normal de la façon dont s'est développée la branche débrutage dans notre pays de montagnes. C'est tout simplement un manque d'organisation du travail.

**

La question est aussi vieille que notre métier lui-même.

Bien des fois l'organisation syndicale s'est attelée à ce problème ardu. Des ateliers de débrutage furent créés autrefois par ses soins dans divers villages.

Toujours son action s'est heurtée à l'hostilité patronale qui y voyait, non un effort en faveur de l'industrie en général, mais un moyen pour l'organisation de grouper et de maintenir avec plus de facilité dans son sein une majorité d'ouvriers débruteurs.

Travestissant quelque peu une devise célèbre, je suis tenté de dire que la devise patronale d'alors fut : « *Disperser pour régner* ».

Le bien naîtrait-il de l'excès du mal ?

Voyant les patrons agir ainsi, l'organisation ouvrière disait : « Il viendra un temps où les patrons reconnaîtront qu'ils ont eu tort de disperser leurs débruteurs et où ils voudront les avoir sous la main ».

Cette prophétie serait-elle en train de se réaliser ?

Nous n'oserions le jurer, mais ce qu'il y a de certain, c'est que plusieurs maisons tentent un timide essai dans ce sens et ont mis quelques débruteurs en atelier.

Pour tardive que soit cette mesure, nous les félicitons sans réserve.

Si cet essai doit s'étendre et se généraliser, sans doute y aura-t-il quelques inconvénients, voire quelque résistance de la part de certains ouvriers trop éloignés de l'atelier et que cela pourrait gêner dans leurs habitudes.

Mais une mesure de ce genre n'est pas à appliquer du jour au lendemain. Il est certain qu'il y faut du temps et certains ménagements.

Il suffit que le désir et la volonté d'en arriver là existent de part et d'autre, chez les patrons surtout : le reste viendra tout seul.

En résumé, deux mesures sont nécessaires et suffisantes pour mettre fin au malaise actuel de la branche débrutage :

- 1^o Suppression momentanée de tout apprentissage dans cette branche ;
- 2^o Favoriser la mise des débruteurs en atelier.

L'une et l'autre de ces mesures exigent la collaboration de tous : ouvriers et patrons. Cette collaboration, nous la demanderons. Qui la refuserait n'aurait plus le droit de nous parler dans l'avenir de l'intérêt supérieur de l'industrie. Nous voulons croire qu'il ne se trouvera personne pour le faire.

Hors ces remèdes, pas de salut !

E. PONARD.

L'Impôt sur les Salaires

Nous avons donné récemment la nomenclature des diverses sommes qui viennent en déduction pour l'Impôt sur les Salaires.

Il convient d'ajouter à cette liste le montant des cotisations versées aux Sociétés de Secours Mutuals, maladie et retraites, ainsi que les cotisations versées en vertu de la loi des Retraites Ouvrières.

La Grande Pitié des Vieux

Dans le précédent numéro de l'*Ouvrier Diamantaire*, notre camarade Yzer, du Syndicat de Paris, a soulevé une question intéressante entre toutes en attirant l'attention sur la détresse, compagnie inexorablement fidèle des vieux travailleurs.

Détresse que Georges Yung a très spirituellement mise en lumière dans la mélancolique parodie que nous publions d'autre part.

Au point de vue sentimental, tout le monde est d'accord. Pas de discussion possible. Il est hors de doute qu'il est indigne d'une société de laisser souffrir de vieux ouvriers qui, toute une vie ont peiné, ont produit des bénéfices qui s'en sont allés dans la poche des autres.

Chacun convient qu'il y aurait quelque chose à faire.

Ce n'est pas chose facile.

Lorsqu'on veut passer du domaine du sentiment dans celui de la réalité les difficultés commencent.

Il convient de les examiner de près pour pouvoir les surmonter.

Ecartons donc tout verbalisme sentimental et traitons cette question de solidarité sociale comme une affaire, comme une affaire sérieuse.

**

Pouvons-nous disposer des ressources suffisantes pour pouvoir donner aux vieux travailleurs et aux invalides, des retraites qui ne soient point trop dérisoires ?

Nul ne peut à première vue répondre par un « oui » ou par un « non » catégorique à cette question.

Il faut pour pouvoir donner une réponse précise à la question posée procéder à une évaluation approximative des dépenses devant nous incomber de ce fait.

Cela implique nécessairement une enquête très sérieuse dans toutes les sections de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français.

**

Sur quoi devra porter cette enquête ? Quels points précis aura-t-elle à mettre en lumière ?

Cela nous amène à rechercher quels doivent être les lignes directrices qui doivent présider à l'institution d'une caisse de retraite pour la vieillesse.

Il va de soi qu'il faut tout d'abord déterminer l'âge à partir duquel sera servie la retraite, 55, 60 ou 65 ans ? Ce dernier âge apparaît comme une limite extrême dans notre métier où les yeux s'usent vite et bien rares sont les ouvriers qui l'ayant atteint peuvent continuer à exercer notre métier et y trouver un gain suffisant.

Ayant déterminé cette limite d'âge il est non moins naturel de prévoir un certain nombre d'années de présence à l'organisation.

Quel sera ce nombre d'années ? 20, 25 ans ?

Ce dernier chiffre ne me paraît pas exagéré. On entre jeune dans notre métier. En règle générale, on peut dire que lorsqu'un ouvrier diamantaire âgé de 55 ou 60 ans n'a pas 20 ou 25 années de présence au Syndicat c'est qu'il a passé une bonne partie de sa vie cor-

porative hors nos organisations. Il serait alors mal venu de se plaindre si un jour il doit supporter quelque peu les conséquences de son égoïsme.

Sur le seul chapitre des dépenses, il y aurait bien d'autres points à soulever : le taux de la pension, le régime transitoire durant le temps d'organisation, etc. Bornons-nous là pour aujourd'hui.

A dessein, évitons de compliquer le travail de documentation que nous demandons à nos différentes organisations.

**

Quelques Questions

Pour aujourd'hui, nous nous contentons de demander à tous les syndicats adhérents, à toutes les sections du syndicat de St-Claude, de bien vouloir procéder à une enquête dans leurs milieux et de faire parvenir à la permanence les renseignements suivants :

1^o Combien votre syndicat ou votre section compte-t-il d'adhérents âgés de :

- a) 50 à 55 ans.
- b) 55 à 60 ans.
- c) 60 à 65 ans.
- d) plus de 65 ans ?

2^o Sur le nombre total des adhérents de plus de 50 ans, quel est le nombre de ceux comptant :

- a) 15 années de présence à l'organisation.
- b) 20 — —
- c) 25 — —
- d) plus de 25 années de présence à l'organisation.

**

Ce sont là quelques simples questions qui vont demander du travail à nos secrétaires. Chacun comprendra pourtant qu'il est indispensable d'y répondre aussi exactement que possible. Des chiffres qui nous seront fournis dépendra en effet la possibilité ou l'impossibilité de créer notre caisse de retraites.

Nous comptons donc sur la conscience et la célérité de tous les secrétaires pour nous mettre en possession de la documentation demandée.

**

Un dernier mot.

Nous craignons que cette étude fasse naître des espoirs qui pourraient être suivis de déception.

Or, rien ne nous répugne autant que le bourrage de crâne, même involontaire.

Nous précisons donc bien que pour le moment, l'organisation se livre à une étude et rien de plus.

Elle ne prend aucun engagement, ne fait aucune promesse.

Cette étude dira seulement si nous pouvons donner suite ou si, au contraire, il faut abandonner un projet qui nous est cher.

L'évaluation des dépenses étant faite il restera à trouver des ressources.

Mais là n'est point le travail d'aujourd'hui. A chaque jour suffit sa peine !

E. PONARD.

Dans les Centres

FRANCE

Saint-Claude. — Sur la place et dans les sections environnantes, la situation demeure assez bonne. Tous les ouvriers sont occupés d'une façon normale.

— Après examen attentif de la situation générale du métier, le Conseil Syndical a cru à la possibilité d'obtenir une augmentation sur la fantaisie.

La question ayant été soumise aux intéressés, une revendication établie par leurs soins fut présentée avec demande d'application à la date du 1^{er} mars.

Au moment où nous écrivons ces lignes, nous recevons une demande de la Chambre Syndicale nous demandant une entrevue pour le 1^{er} mars. Nous tiendrons nos camarades au courant de la solution donnée à cette revendication.

— *Caisse de Maladie ; Une précision.* — Dans sa dernière réunion, le Conseil Syndical fut appelé à fournir la précision suivante concernant la Caisse de Maladie :

L'indemnité de la Caisse de Maladie peut-elle se cumuler avec l'indemnité du « Rayon de Soleil » ?

Le Conseil Syndical a résolu cette question par la négative.

En d'autres termes, lorsqu'un adhérent du Syndicat reçoit des secours du *Rayon de Soleil*, il n'a pas le droit d'être inscrit en même temps à la Caisse de Maladie du Syndicat.

Cette décision appelle quelques commentaires :

Actuellement le *Rayon de Soleil* alloue des secours huit mois par année, la Caisse de Maladie de St-Claude, quatre mois par année. Permettre le cumul des deux indemnités, c'était dire en fait qu'au bout de huit mois le malade n'aurait plus rien touché.

Il valait mieux procéder à un nouvel aménagement des secours, la Caisse de Maladie de St-Claude intervenant lorsque le *Rayon de Soleil* cesse de le faire.

Cette décision est sage, mais il convenait de l'expliquer pour prévenir toute erreur d'interprétation.

Thoiry. — Actuellement la situation de travail est normale ; tous les ouvriers sont régulièrement occupés.

La dernière réunion générale a voté le relèvement de la cotisation syndicale. Les camarades Burdairon Marcel, *Secrétaire*, et Briffod Joseph, *Trésorier*, ont été maintenus dans leurs fonctions.

Taninges. — Rien de particulier à signaler dans notre petit centre où tout le monde travaille normalement.

Nemours. — Au point de vue travail, la situation est normale sur la place. Il n'en est malheureusement pas de même au point de vue syndical, les camarades persistant en dépit de toutes les objurgations, à transporter sur le terrain de l'organisation leurs petits dissensiments, voire leurs inimitiés personnelles.

Nous avons mis en garde les camarades contre une scission que certains préconisent : tous sont bien d'avis de demeurer syndiqués, mais certains ne veulent pas collaborer avec les autres dans la même organisation.

Nous espérons encore que tout s'arrangera. Nous répétons toutefois que l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français ne peut accepter dans son sein qu'une organisation par localité. En conséquence, ceux qui feraient une scission se mettraient automatiquement en dehors de la grande famille diamantaire.

Felletin. — La situation est bonne sur la place et le travail est abondant. Les salaires s'améliorent.

Lyon. — La situation est maintenant normale et il n'y a plus de chômeurs sur la place.

Nous ignorons encore si les pourparlers engagés entre le Syndicat ouvrier et les patrons, au sujet de l'élaboration d'un contrat d'apprentissage, ont abouti d'une façon définitive à la signature dudit contrat.

Paris. — La situation est toujours bonne sur la place.

En raison du coût de la vie qui s'est élevé à 530, l'indemnité de vie chère est en augmentation de 4,80 pour la période du 18 février au 17 mars. Elle est ainsi portée à 86 francs par semaine.

Les longs pourparlers engagés avec la Maison Asscher au sujet de l'augmentation de 40 francs par semaine, ont enfin abouti. Cette Maison a accordé cette augmentation à tous ses ouvriers.

— La dernière Assemblée Générale a procédé à la constitution du Bureau et des diverses Commissions pour l'année 1928.

Nous en donnons ci-dessous le détail :

Secrétaire : Pierre Le Bon ; Maurice Thomas. *Secrétaire-adjoint* : Robert Grenet ; Delaplace.

Trésorier : Auguste Diébold.

Trésorier-adjoint : Alexandre Le Bon.

Délégués à la Commission Paritaire : Auguste Diébold ; Pierre Le Bon ; Maurice Thomas ; Grenet ; Robert Grenet.

Commission d'Apprentissage : Grenet ; Maurice Thomas ; Pierre Le Bon.

Secrétaire du « Rayon de Soleil » : Alexandre Le Bon.

Commission des Fêtes : Marcel Ballon ; Louise Reins ; A. Arron.

Caisse de Retraites : Batavier ; Yser ; Elkan ; Diébold.

Commission de Contrôle : Crouzat ; Garondeau ; Mathias Léwy.

— L'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français et le Syndicat de Paris adressent leurs condoléances les plus sincères au camarade Pierre Le Bon, à l'occasion du deuil cruel qui vient de le frapper.

— Les Permanences du Secrétariat seront assurées les 2^e et 4^e samedi de chaque mois. Les camarades sont priés d'en prendre bonne note.

BELGIQUE

La situation est bonne et le nombre des chômeurs est insignifiant.

La Commission chargée d'établir une convention régissant l'apprentissage n'a pas encore terminé son travail.

HOLLANDE

Ce mois encore, il nous est donné d'enregistrer une nouvelle diminution du nombre des chômeurs qui dépasse à peine 300. C'est le chiffre le plus bas enregistré depuis bien longtemps.

UNION NATIONALE des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français

COMPTE-RENDU FINANCIER

du 2^e Semestre 1927

Exercice du 1^{er} Juillet au 31 Décembre 1927

	RECETTES
Cotisations perçues.....	16.685 55
Recettes du journal (50 % des abonnements et annonces)	207 50
Vente de brochures et de pierres à frotter	40 "
Intérêts de 1927.....	2.526 70
Total des Recettes...	<u>19.459 75</u>
	DÉPENSES
Achat de manuels « Le Diamant »	1.663 90
Salaire du Secrétaire.....	7.200 "
Frais de tournées.....	544 "
Abonnements à divers journaux et revues	301 55
Paiement de la moitié des journaux (<i>Ouv. Diamant.</i>)	1.671 10
Frais du précédent contrôle.	316 20
Dépenses diverses (passeport, nettoyage bureau, timbres antituberculeux, pourboires, etc.....	145 10
Fournitures de bureau et frais de correspondance ..	281 95
Total des Dépenses ..	<u>12.123 80</u>
	RÉCAPITULATION
Recettes	19.459 75
Dépenses	12.123 80
Excédent de Recettes....	<u>7.335 95</u>
	AVOIR DE L'UNION NATIONALE
Au 1 ^{er} /7/27, l'Avoir était de	79.408 20
Bénéfice de l'Exercice.....	7.335 95
AVOIR au 31 décembre 1927	<u>86.744 15</u>
	SITUATION DES CAPITAUX
Placement à terme pour une durée de deux années (échéance : 16 sept. 1929).	50.000 "
En compte courant	35.697 45
En caisse ou au chèque post.	1.046 70
Total général.....	<u>86.744 15</u>

NOTA. — Dans les dépenses, figure pour une somme de 1.663 fr. 90 un achat de brochures. Il n'y a là qu'une avance d'argent. Cette somme sera récupérée à mesure que se vendront les brochures.

Le Secrétaire, E. PONARD.

**

Rapport de la Commission de Contrôle

La Commission de Contrôle, réunie le 11 février 1927, ayant examiné les comptes pour le deuxième semestre 1927, signale dans les bordereaux de St-Claude une différence de 1 franc à percevoir sur bordereau 7, ainsi qu'une différence de 2 francs à percevoir sur bordereau 10.

A l'exception de ces deux petites erreurs, elle reconnaît l'exactitude des comptes, constate la bonne tenue des livres et conclut à l'adoption du bilan présenté.

Les Contrôleurs :
Alix MONNIER, René DAVID,
du Syndicat de St-Claude.
René GALLAY, du Syndicat de Taninges.

Complainte des Futurs Retraités

Lorsque tu seras vieux et que je serai vieille,
 Lorsque mes cheveux blonds seront des cheveux blancs !
 Tu seras retraité, rentier, fendu d'oreille
 Et nous aurons au loin des kyrielles d'enfants !
 Aucun d'eux ne pourra nous apporter son aide.
 Il leur faudra bien vivre ! A leur tour d'être heureux !
 Et je te sourirai quand même, pas trop laide,
 Mais nous serons, vois-tu, deux pitoyables vieux !
 Nous nous regarderons, assis sous notre treille,
 En tâchant d'oublier la chute de nos francs,
 Lorsque tu seras vieux et que je serai vieille,
 Lorsque mes cheveux blonds seront des cheveux blancs !

**

Chaque jour l'existence est chère davantage,
 Aujourd'hui plus qu'hier et bien moins que demain.
 C'est un problème ardu de tenir le ménage,
 Mais quand nous serons vieux, le coupon incertain
 Que nous détacherons, anxieux, tous les trimestres,
 Paiera-t-il notre lait ? Il en faudra si peu !
 Nous n'irons plus au bois pour des amours sylvestres,
 Mais pour y ramasser des branches pour le feu !
 Vois-tu, nous serons vieux, très vieux, faiblis par l'âge,
 Et nous ne serons pas sûrs, ami, d'avoir du pain !
 Chaque jour l'existence est chère davantage,
 Aujourd'hui plus qu'hier et bien moins que demain !

**

Lorsque tu seras vieux et que je serai vieille,
 Lorsque mes cheveux blonds seront des cheveux blancs,
 Nos souvenirs communs, que l'amour ensoleille,
 Revivront en nos cœurs émus et radotants.
 Nous reverrons le cours bien droit de notre vie,
 Le travail, les enfants, la peine et le plaisir,
 Et l'effort continu de notre économie
 Pour assurer les jours lassés de l'avenir !
 Mais l'homme destructeur, moins sage que l'abeille,
 Epouse jour par jour le miel des prévoyants,
 Et, quand tu seras vieux et que je serai vieille,
 Lorsque mes cheveux blonds seront des cheveux blancs,
 Nous n'aurons pour soutiens que deux bâtons tremblants.

G. YUNG.

Valeurs Diamantifères et Marché des Diamants

Comme beaucoup d'autres valeurs, les diamantifères ont marqué une appréciable avance en février.

Elles furent favorablement influencées par la diminution de la production alluvionnaire. Le bruit courut que le dividende sur la *De Beers*, récemment ajourné, serait peut-être déclaré plus tard et qu'en tout cas un rajustement aurait vraisemblablement lieu lors de la déclaration du dividende final en juin.

La *Jagersfontein* qui produit de très belles pierres, semble particulièrement bien placée pour bénéficier de la hausse officielle de 5 % que le Syndicat de Londres a décidé d'appliquer aux diamants de plus de 3 carats.

Cependant, se conformant à l'ambiance générale de la Bourse, les deux grandes

valeurs perdent, dans la seconde quinzaine, une partie de l'avance réalisée pendant la première partie du mois.

De Beers à 1.683 le 31 janvier, se retrouve à 1.802 le 28 février, après avoir atteint 1.825 le 9 février. *Jagersfontein*, à 389 le 31 janvier, atteint 442 le 9 février, pour retomber à 418 le 28 février.

**

D'une façon générale, on peut dire que les nouvelles des différents marchés sont bonnes. S'il y eut des semaines plus calmes que d'autres, une réelle activité n'a cessé de régner. La demande porte surtout sur les grosses et belles pierres rondes ou fantaisies. Mais on a constaté un regain d'activité sur certains articles tels que les 8/8. Il est difficile de se procurer des pierres de belle qualité.

Les prix, en général, ont tendance à la hausse. L'opinion des milieux diamantaires demeure optimiste.

UNION NATIONALE des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français

Situation Financière du RAYON DE SOLEIL

2^e Semestre 1927Exercice du 1^{er} Juillet au 31 Décembre 1927

RECETTES	
Cotisations perçues.....	6.009 90
Vente de bouts de stèles....	3.249 10
Dons divers.....	641 70
Produit de la Fête de Paris .	1.496 65
Produit de la poudre noire ..	21.282 60
Intérêts de 1927	7.725 65
Total des Recettes...	40.405 60

DÉPENSES

Secours aux malades.....	10.562 45
Envoi de cercles et de poudre noire.....	35 30
Frais du précédent contrôle .	316 15
Dépenses diverses (fournitures et matériel de bureau, impression de cartes du R. S. pour camardes de Paris, timbres antituberculeux, etc.....	268 85
Frais de correspondance...	43 35
Total des Dépenses...	11.226 10

RÉCAPITULATION

Recettes	40.405 60
Dépenses	11.226 10
Excédent de Recettes....	29.179 50
A VOIR DU « RAYON DE SOLEIL »	

Au 30/6/27, l'Avoir était de	218.306 55
Bénéfice de l'Exercice,.....	29.179 50
AVOIR du R. S. au 31/12/27	247.486 05

SITUATION DES CAPITAUX

Placement à terme pour une durée de deux années (échéance : 16 sept. 1929).	100.000 »
En compte-courant.....	144.094 20
En caisse ou au chèque post.	3.391 80
Total général.....	247.486 05

Le Secrétaire, E. PONARD.

**

Rapport de la Commission de Contrôle

La Commission de Contrôle, réuni le 11 février 1927, après avoir examiné les livres du *Rayon de Soleil* et toutes pièces justificatives, reconnaît la sincérité des écritures et l'exactitude des comptes et conclut à l'adoption du bilan présenté.

Les Contrôleurs :

Alix MONNIER, René DAVID,
 du Syndicat de St-Claude.

René GALLAY, du Syndicat de Taninges.

Où va l'argent ?...

Au cours de l'année 1927, le Rayon de Soleil, a payé en indemnités de maladie la somme de 19.552 francs.

Aurons-nous bientôt des diamants artificiels ?

Il est des problèmes qui exercent une sorte de fascination sur les inventeurs et sur le public. De ce nombre furent pendant longtemps ceux qui concernaient la pierre philosophale et la transmutation en or des métaux vulgaires. Et l'on est à peu près certain d'intéresser un auditoire en lui racontant des essais tentés de nos jours pour résoudre cet alléchant problème.

A la même catégorie de recherches se rattachent celles qui pourraient conduire à la reproduction artificielle du diamant. Notre grand chimiste Henri Moissan les a abordées et a cru avoir résolu le problème. Actuellement d'autres chercheurs se proposent de les reprendre avec les moyens nouveaux que la science et la technique mettent à leur disposition.

Dans cet article, je voudrais exposer brièvement à mes lecteurs l'état actuel de cette intéressante question.

Qu'est-ce que le diamant ?

Le diamant, objet de tant de convoitises, qui brille de mille feux à la lumière des salons, n'est autre, comme chacun sait, que du vulgaire charbon, du charbon à la vérité plus pur que le charbon de terre, le charbon de bois, l'anthracite, le lignite ou le graphite. C'est même du charbon tout à fait pur, ce que les chimistes appellent le carbone. Mais c'est du carbone dans un état tout particulier, les molécules s'étant groupées et disposées de manière à constituer des cristaux d'une forme parfaitement déterminée.

On a des raisons de penser que ce groupement des molécules a dû se produire dans la nature grâce aux pressions et aux températures formidables qui existèrent lors de la solidification de la planète et qui d'ailleurs se rencontrent peut-être encore dans les profondeurs du globe. On pouvait donc espérer obtenir du diamant en soumettant du charbon ordinaire à des températures et des pressions aussi élevées que possible.

Les expériences de Moissan

C'est, en particulier, ce qu'essaya Moissan. Vers 1895, il venait de doter la science et l'industrie de ce merveilleux outil qu'est le four électrique, grâce auquel on peut si facilement réaliser et maintenir des températures dépassant 3,500 degrés. Il faudrait un long article pour énumérer les progrès que le four électrique a fait faire à la chimie et les corps nouveaux dont il a enrichi la science et l'industrie. Mais bornons-nous aujourd'hui à la question du diamant.

Ayant fait dissoudre dans de la fonte de fer tout le carbone qu'elle pouvait absorber à la température du four électrique, Moissan refroidit brusquement la masse en l'immergeant dans l'eau. Elle se solidifiait instantanément à sa partie superficielle en formant une croûte très résistante, alors que l'intérieur était encore fluide. Or, la fonte augmente de volume en se solidifiant. Celle qui était enfermée à l'état fluide au sein du culot augmentait donc de volume en se cougelant et exerçait d'énormes pressions contre la croûte déjà formée. D'autre part, en se solidifiant la fonte abandonnait à l'état de tout petits cristaux une partie du carbone qu'elle avait dissous. Moissan crut avoir ainsi obtenu de microscopiques fragments de diamant.

Cette conclusion a été contestée. On a prétendu que les petits cristaux n'étaient autre chose que du graphite, ou peut-être quelque composé du carbone. C'est qu'en effet, il est très difficile d'identifier des fragments d'aussi petits dimensions que ceux isolés par Moissan. Le grand savant attendait, pour entreprendre des essais parfaitemenr concluants, d'avoir isolé des quantités importantes de ces cristaux et surtout d'en avoir obtenu d'un peu plus gros. Il n'y parvint jamais.

Les essais projetés

Dans la méthode suivie par Moissan, on n'a aucune indication sur la pression réalisée au sein de la masse de fonte pendant sa solidification. Depuis l'époque déjà lointaine où Moissan poursuivait ses recherches, la technique des hautes pressions a réalisé d'importants progrès. On sait produire aujourd'hui couramment des pressions formidables de 1.000 atmosphères. C'est en les utilisant que M. G. Claude a mis au point son admirable procédé de fabrication de l'ammoniaque à partir de l'azote atmosphérique.

Mais on a été beaucoup plus loin. Un savant américain, M. Bridgmann, étudie systématiquement depuis plusieurs années l'influence sur les corps de pressions atteignant jusqu'à 40.000 atmosphères, soit environ 40 tonnes par centimètre carré. En France, M. James Basset vient de mettre au point un appareil permettant de réaliser commodément 25.000 atmosphères et, ce qui est encore plus intéressant, il a trouvé le moyen de faire agir cette pression sur des creusets maintenus à la température du four électrique. Par l'utilisation combinée de ces hautes pressions et de ces températures élevées, il espère mener à bien des recherches fort intéressantes, et il se propose, nous dit-on, de reprendre sur des bases nouvelles le problème de la fabrication synthétique du diamant.

Réussira-t-il ? C'est ce qu'un avenir prochain nous dira. Evidemment, une telle réalisation apporterait quelque bouleversement dans la joaillerie, et le diamant vulgarisé perdrait pour bien des beautés féminines le plus clair de son attrait. Mais c'est là un problème de psychologie qui n'est pas de mon rayon. Ce dont je suis certain, c'est que le jour où l'industrie mettrait à leur disposition des quantités considérables de diamant, nos savants et nos ingénieurs réussiraient à utiliser un produit dont la dureté, le pouvoir réfringent exceptionnel, ou quelque autre de ses propriétés deviendraient le point de départ d'intéressantes applications.

A. BOUTARIC,
Professeur à la Faculté des Sciences
de Dijon.
(L'Information).

LE BOORT

La hausse du boort que nous signalions dans le dernier numéro du Bulletin, s'est maintenue et même accentuée.

Au Bureau de Boort d'Anvers, on le vend actuellement florins : 5,75 le carat.

" RAYON DE SOLEIL "

Pour que nos malades n'attendent pas !...

Depuis la fondation du *Rayon de Soleil*, nous éprouvons les graves inconvénients qui résultent de l'insuffisance de l'armement antituberculeux français.

Sanatoriums et préventoriums sont en nombre ridiculement insuffisants sur notre territoire.

On ne saurait donc s'étonner que le petit nombre d'établissements existants ait la totalité de ses lits constamment occupée.

Quelqu'un désire-t-il une place ?

Il faut attendre !

Parfois longtemps.

Quelquefois trois et quatre mois.

Si le malade a la chance pendant ce temps de pouvoir bénéficier de l'air des campagnes, s'il peut vivre dans un milieu sain, tant mieux pour lui. Certes, il perd le bénéfice qu'il pourrait retirer d'un régime sévère approprié à son état. Car dans un sanatorium on apprend à se soigner.

Mais si c'est le contraire ! Si les circonstances veulent qu'il continue à vivre dans un logement malsain, dans un cube d'air restreint, parmi la fumée des villes, alors, il y a toutes chances pour que son état s'aggrave. Et ce qui est pis, qu'il contamine son entourage.

Aussi, est-ce avec satisfaction que le Comité de l'Union Nationale a appris que tout au moins pour la région parisienne, cette situation allait changer et qu'il nous serait sans doute possible « d'entretenir un lit » dans l'un des sanatoriums de l'Office d'Hygiène public du Département de la Seine.

Aussi le camarade Alexandre Le Bon a-t-il reçu mandat de continuer ses démarches auprès dudit office et de traiter pour l'entretien d'un lit au mieux des intérêts de nos malades.

La dépense supplémentaire qui en résultera pour le *Rayon de Soleil* sera de l'ordre de 4 à 5 francs par jour.

C'est un nouvel effort que notre *Rayon de Soleil* fait vers le « mieux » qui est sa devise.

Ce n'est là qu'un début. Commençant par la région parisienne, cet essai qui ne peut que nous donner de bons résultats sera probablement et avant peu de temps étendu au moins à un autre sanatorium de façon que nos camarades des autres régions puissent également en bénéficier.

Nous en reparlerons le moment venu.

E. P.

Pour le " Rayon de Soleil "

Sommes reçues au cours du mois

Louis Sburlino, Lons-le-Saunier	5 "
François Revuz, Taninges	20 "
Marius Berger, Cormaranche-en-Bugey ..	0 60
Alfred David, Cormaranche-en-Bugey ..	4 75
M. M., Saint-Claude	0 50
René David, Saint-Claude	10 "
Louis Berthon, Avignon	30 "
Louis Jarnier, Thoiry	10 "
<i>Pourcentage sur cotisations : L. Rigoulet, 4 fr. 50 ; N. Saveret, 5 fr. 80</i>	10 30
<i>Total</i>	91 15
<i>Liste précédente</i>	117 60
<i>Total à ce jour (depuis le début de l'année) ..</i>	208 75

Merci à tous ces généreux donateurs.

AVEC L'ACTUALITE

Les Grandes Quêtes

La mendicité publique, interdite pour le simple particulier, est en passe de devenir une institution gouvernementale.

Après les diverses « journées » du temps de guerre, pour les Poilus, pour les Eglises, etc., nous avons eu la Journée Pasteur, le million des laboratoires, puis, tout dernièrement, le mois du timbre antituberculeux.

Et comme nul ne veut être en reste de générosité, chacun y va de sa petite aumône et, en général, la grande quête nationale obtient un succès relatif.

La plupart des citoyens sentent bien qu'il y a là un procédé anormal, que les budgets dont il s'agit devraient être dotés de ressources suffisantes, mais bien peu se donnent la peine d'approfondir la question. Beaucoup se disent « que nous versions une contribution volontaire ou que nous acquittions des impôts, c'est toujours nous qui payons ».

Bien peu pensent qu'il y aurait d'autres moyens ne serait-ce qu'en diminuant un peu, rien qu'un peu, les budgets sacrés à la guerre.

Mais puisqu'il est entendu que ce sont là des budgets sacrés, auxquels il est défendu de toucher, qui doivent au contraire s'enfler chaque année (à force de s'enfler, n'éclateront-ils pas ?) n'y a-t-il aucune autre façou pour le gouvernement de se procurer des ressources ?

Il en existe et voici une petite histoire bien édifiante qui montre qu'il eut été possible d'éviter l'humiliante quête en faveur des laboratoires, qui, même après la répartition du produit des aumônes, demeurent dans une détresse navrante.

On sait qu'aux termes du plan Dawes, l'Allemagne doit livrer chaque année à la France, sous forme de prestations en nature, des sommes très importantes.

On sait également que ces prestations en nature allemandes se sont heurtées à l'opposition irréductible des industriels français qui préfèrent exécuter les commandes et empêcher les bénéfices. En faisant jouer le spectre du chômage, ils ont obtenu gain de cause, si bien que l'annuité 1927 prévue par le plan Dawes n'a pas été absorbée entièrement par l'industrie française.

Alors le gouvernement se dit avec beaucoup de raison : « Nous manquons de produits et d'appareils pour nos laboratoires et nos Universités. L'Allemagne est une grande productrice de ces choses qui nous manquent. Nous allons lui en demander sur le compte des prestations en nature ».

Et le ministre, par diverses circulaires, demanda aux Etablissements intéressés d'établir le devis de l'outillage leur manquant.

Mais alors, comme leurs confrères des quatre industries, les fabricants d'appareils intervinrent et il faut croire que leurs arguments étaient de poids puisque le Ministre des Finances met son veto.

Si les Etablissements commandent en Allemagne, dit-il, qu'ils payent de leurs deniers.

Et comme laboratoires et Universités n'ont pas d'argent, c'est tout simplement leur misère qui va continuer.

Ils ne commanderont pas plus en France qu'en Allemagne, et pour cause.

Et le plus beau de l'histoire, c'est que d'après le jeu du plan Dawes, les sommes non employées seront en définitive portées au crédit de l'Allemagne sans qu'un objet quelconque ait passé la frontière.

Beau résultat, n'est-il pas vrai, de l'intervention des industriels et de la complaisance du ministre ?

Comme on se sent fier d'être Français !

Et comme nous allons verser avec l'enthousiasme à la prochaine grande quête !...

E. PONARD.

BRUITS & NOUVELLES

Dans l'Industrie. — La Conférence Internationale des Associations de Fabricants, Grossistes et Détailleurs de Bijouterie-Orfèvrerie et Argenterie, réunie récemment à Paris, a examiné un certain nombre de questions intéressant la corporation et adopté quelques résolutions qui tendent à uniformiser les règlements et coutumes en usage dans les différents pays.

Voici quelques-unes de ces résolutions :

A propos des Perles

Les perles dont la formation a été provoquée artificiellement par la main de l'homme, doivent être obligatoirement offertes à la vente et désignées dans les factures sous le nom de « perles de culture » sans autre qualificatif, l'appellation de « perle fine » ou simplement « perle » (qui, d'après les usages constants de notre commerce, contient implicitement le qualificatif « fine »), étant exclusivement réservé aux perles naturelles.

**

La Conférence Internationale attire l'attention des Négociants en perles de tous pays sur la nécessité impérieuse qui s'impose, dès maintenant, à eux, dans leur propre intérêt et dans l'intérêt du public, de se munir d'appareils susceptibles de distinguer la perle fine de la perle de culture.

**

La Conférence Internationale, considérant les graves inconvénients qui résultent pour les négociants en perles de la réduction exagérée du diamètre des trous percés dans les perles, émet le vœu que :

1^o Le diamètre du trou percé dans une perle, soit au minimum de 3/10 de millimètre ;

2^o Si cette condition n'était pas observée, il en soit donné avis à l'acheteur par le vendeur, à défaut de quoi l'acheteur pourrait déduire 2 1/2 % sur le poids de la marchandise ;

3^o Tous les groupements adhérents au Bureau International adressent à leurs membres une circulaire leur signalant la nécessité de n'accepter dorénavant les perles que si elles sont percées dans les conditions indiquées.

**

Pour l'universalisation du carat métrique. — La Conférence Internationale, considérant qu'il est de l'intérêt général du commerce des pierres précieuses de voir adopter dans tous les pays un poids uniforme :

Considérant qu'à l'heure actuelle, les vingt-deux Etats suivants ont officiellement consacré l'usage du carat métrique de 200 mmg. : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Hollande, Italie, Irlande, Japon, Mexique, Norvège, Portugal, Roumanie, Siam, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, U. R. S. S.

Exprime le vœu que le carat métrique soit officiellement adopté par les Etats qui n'en ont pas encore rendu l'emploi obligatoire.

**

Un certain nombre d'autres vœux ont été émis concernant l'abolition de la taxe de luxe, la suppression — ou tout au moins la réduction — des taxes à l'importation et à l'exportation, etc...

**

Nouvelle hausse du coût de la vie. — L'indice officiel des prix de détail marque une avance de 7 points en janvier, à 530 contre 523 le mois précédent. C'est la suite logique de la hausse qu'avait accusée les prix de gros en décembre.

Or, ils viennent encore d'augmenter de trois points en janvier. Cela nous promet un nouveau renchérissement du coût de la vie le mois prochain.

Cette hausse promet d'ailleurs de se poursuivre les prochains mois, en raison des différentes mesures qui viennent d'être décidées ou le seront incessamment. D'une part, relèvement des tarifs de transport par chemin de fer ; d'autre part élévation des droits de douane sur un grand nombre d'articles. Quelques exemples : Le droit d'entrée sur le sucre passe de 86 à 100 francs (14 sous par kilo), sur le vin de 42 à 55 francs l'hectolitre.

Déjà ces mesures douanières ont provoqué un mouvement de hausse sur les farines qui, en une semaine, sont passées de 209 à 213 francs, nous promettant un relèvement prochain du prix du pain.

C'est ce que le gouvernement appelle « combattre la vie chère ».

**

Légère baisse du coût de la vie en Belgique. — L'index-number pour février est à 811 contre 813 en janvier.

**

Le marché du diamant. — Du *Financial Times* : La demande anglaise pour les diamants est très bonne ; apparemment les capitalistes transforment en diamants les bénéfices réalisés en valeurs industrielles.

**

Les diamants alluvionnaires. — L'application de la loi sur les pierres précieuses continue semble-t-il à provoquer une certaine agitation dans les milieux sud-africains.

Autant qu'il soit possible de se faire une opinion d'après les multiples informations publiées sur ce sujet, il apparaît néanmoins que cette agitation prévue avant le vote de la loi ira s'atténuer et que tout rentrera peu à peu dans l'ordre.

En tout cas il y a déjà grand progrès et la tendance du boort à l'augmentation en est un signe certain.

A titre d'information voici quelques dépêches se rapportant à la question des diamants alluvionnaires :

2 Février. — Le gouvernement général de l'Afrique du Sud a visité le district alluvionnaire de Lichtenburg et a reçu une pétition des chercheurs, attirant son attention sur leur détresse. Il a promis de soumettre leurs réclamations au gouvernement. Contrevenant aux ordres du ministre des Mines et à la nouvelle législation, un syndicat important de Lichtenburg a recommencé l'exploitation. Les autres syndicats de chercheurs observent avec attention les événements.

8 Février. — Sir Ernest Oppenheimer, avant son départ de l'Afrique du Sud a déclaré que les perspectives du marché du diamant étaient maintenant bien améliorées et que les gisements du Namaqualand seraient exploités de façon rationnelle, en vue d'éviter la surproduction qui a marqué la mise en valeur des terrains de Lichtenburg.

9 Février. — Les travaux sur les gisements diamantifères de Welvordiend auraient été arrêtés.

11 Février. — Les syndicats diamantaires du district de Lichtenbourg ont l'intention d'intenter, contre le gouvernement une action en dommages intérêts, pour l'arrêt des opérations.

14 Février. — Le rapport de la « Transvaal Consolidated Land » signale que les travaux de recherches de diamant à Lichtenburg ont été arrêtés en conformité avec la décision prise par le gouvernement. Quelques diamants de bonne qualité avaient été trouvés.

24 Février. — Le ministre sud-africain des Mines a déclaré, au Parlement, que la politique suivie par le gouvernement, au sujet des gisements alluvionnaires, ne pouvait contenir tout le monde et qu'en tout cas il se refusait à considérer la question de l'exploitation des diamants alluvionnaires, comme devant fournir la solution du problème du chômage des blancs. Le gouvernement est prêt à venir en aide aux chercheurs, dignes d'intérêt, et dans ce but il a l'intention de limiter la population des districts alluvionnaires, au nombre de personnes qui ont fait des fouilles pendant une certaine période. Les prospections de nouvelles fermes seront interdites pour douze mois, bien qu'un certain nombre d'entre elles pourront être proclamées. Quant à la détresse des chercheurs, le ministre a remarqué qu'elle ne les empêchait pas d'employer jusqu'à 5.000 indigènes. Dans l'avenir, les fermes proclamées seront divisées en lots, qui seront tirés au sort. Le ministre a conclu en exprimant sa sympathie pour les chercheurs, mais il a formellement déclaré qu'il ne se laisserait pas influencer par l'agitation actuelle de Lichtenburg.

25 Février. — Dans les milieux nationalistes sud-africains bien informés, on déclare que le gouvernement se préoccupe fort des résultats politiques de la loi sur les pierres

précieuses qu'il a fait voter récemment, et qu'il chercherait maintenant soit à amender, soit à suspendre. Les prospecteurs aussi bien que les fermiers du Transvaal et de l'Orange, qui sont pour la plupart nationalisés, exigent une modification de la politique du gouvernement en matière de diamants, sous menace de mettre fin au pacte aux élections de 1929.

28 Février. — La « Treasure Trove Cy », que la loi sur les pierres précieuses avait privée de son bloc de claims, a demandé au gouvernement d'autoriser la prise à bail de ses terrains. Il est probable qu'elle aura satisfaction. On s'attend à ce que des demandes similaires soient faites par d'autres compagnies. En tout cas, la production serait limitée.

**

La production de diamant en Afrique. — La production de diamants en Afrique du Sud est estimée à 12 millions et demi de livres sterling pour 1927, contre 10.692.000 liv. st. en 1926.

**

Les exportations vers les Etats-Unis. — On sait que les Etats-Unis sont le plus important des pays importateurs de diamants. Suivant certaines estimations qui sont légèrement exagérées, les Etats-Unis importent les 90 % de la production mondiale de diamants taillés.

En janvier 1928, les exportations hollandaises se sont élevées à 19.614 carats d'une valeur de 1.960.877 dollars, contre 20.212 carats et 2.071.948 dollars pendant le mois de décembre.

Quant au brut, les exportations ont été minimes, 4.152 carats soit 76.370 dollars en janvier et 5.482 carats et 88.025 dollars en décembre.

**

La contrebande des diamants aux Etats-Unis. — Nous avons dit dans le dernier Bulletin que le gouvernement des Etats-Unis, dans l'impossibilité où il se trouve d'enrayer la contrebande des diamants, projetait de réduire le droit de douane de 20 % qui frappe le taillé à son entrée sur le territoire américain.

Ce droit serait abaissé à 10 %. Comme corollaire à cette mesure l'entrée des diamants bruts qui, actuellement est frappée d'un droit de 10 % deviendrait complètement libre. Toutefois ces mesures ne seraient prises qu'après les élections.

On estime que la contrebande du taillé atteint un chiffre considérable et n'est pas beaucoup inférieure aux importations régulières, lesquelles se montent à 9 millions de livres sterling.

Dans le monde des négociants diamantaires on se montre favorable à cette mesure qui supprimera un moyen de concurrence déloyale.

**

La fraude des pierres précieuses. — *Suicide d'un Joaillier.* — Un joaillier anversois, M. B... s'est suicidé dans son appartement à Brooklyn (Etats-Unis). Il avait été récemment mis en liberté sous caution, après avoir été arrêté comme membre d'une association internationale de fraudeurs de pierres précieuses qui opérait à la frontière canadienne.

STATISTIQUE des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs

ANVERS

	Syndiqués	Chômeurs
Du 1 ^{er} au 7 Janvier.....	14.334	162
Du 8 au 14 —	14.375	137
Du 15 au 21 —	14.404	139
Du 22 au 28 —	14.363	116
Du 29 Janvier au 5 Février	14.360	126
Du 6 au 12 Février.....	14.415	117

Les 14.415 syndiqués de la dernière semaine se répartissent ainsi :

9.473 polisseurs, dont 36 chômeurs ;
2.124 sertisseurs, dont 11 chômeurs ;
1.788 débruteurs, dont 58 chômeurs ;
200 polisseurs de roses, tous au travail ;
29 sertisseurs de roses, tous au travail ;
19 débruteurs de roses, dont 1 chômeur ;
270 cliveurs, dont 6 chômeurs ;
344 scieurs, dont 4 chômeurs ;
168 frotteurs, dont 1 chômeur.

Le montant des cotisations encaissées au cours de cette semaine par l'A. D. B. s'élève à francs : 165.357.

En outre, la Caisse de Crise, a encaissé pour la même semaine la somme de francs : 122.580.

**

AMSTERDAM

	Ouvriers occupés	Chômeurs
Du 8 au 14 Janvier.....	5.469	446
Du 15 au 21 —	5.478	432
Du 22 au 28 —	5.504	408
Du 29 Janvier au 5 Février	5.536	392
Du 6 au 12 Février.....	5.589	349
Du 13 au 19 —	5.590	341

Pour la dernière semaine mentionnée, les effectifs se répartissent comme suit :

339 scieurs occupés, 12 chômeurs, dont 1 femme ;
3.258 polisseurs de brillants occupés, 110 chômeurs, tous hommes ;
576 sertisseurs de brillants occupés, 70 chômeurs, dont 1 femme ;
681 débruteurs de brillants occupés, 87 chômeurs, dont 57 femmes ;
270 polisseurs de roses occupés, 23 chômeurs, tous hommes ;
104 sertisseurs de roses occupés, 13 chômeurs, tous hommes ;
197 débruteurs de roses occupés, 18 chômeurs, tous femmes ;
39 chatonniers occupés, 5 chômeurs, tous hommes ;
126 cliveurs occupés, 3 chômeurs, dont 1 femme.

Le total des cotisations encaissées par l'A. N. D. B., pour cette semaine, s'élève à florins : 13.237.

Pour tous vos envois de fonds à notre adresse

Qu'il s'agisse de :

Cotisations au Syndicat de St-Claude ;

— à l'Union Nationale ;

— à l'Alliance Universelle ;

Dons au Rayon de Soleil ;

Abonnements à l'*Ouvrier Diamantaire*, etc.

Utilisez notre compte de chèques postaux :

**E. PONARD, St-Claude
C. C. 8147, Dijon**

AUX TRÉSORIERS

La cotisation à l'Alliance Universelle est fixée pour le 1^{er} trimestre 1928, à **1,28** par membre.

Nous rappelons que cette cotisation, payable d'avance, est due pour tous les membres au travail au début du trimestre.

Adresser les fonds à notre compte de chèques :

E. PONARD, St-Claude, C/C. 8147, DIJON

La Coopérative de Taninges
demande
quelques bons CHATONNIERS

On trouvera facilement chambre et pension a très bons prix.

S'adresser à F. REVUZ, Directeur de la « Coopérative des Ouvriers Diamantaires » à TANINGES (Haute-Savoie).

Imprimerie de la Maison du Peuple — Saint-Claude
R. C. St-Claude 1.961



Le Gérant, Edmond PONARD.

En vente à la Permanence

LE
MANUEL du LAPIDAIREPAR
Laurent VERVOORT

(Nouvelle édition revue et augmentée)

Cette brochure qui contient une théorie de la taille ainsi que de nombreux renseignements généraux et techniques sur les différentes branches de notre métier, est indispensable à tout apprenti et à tout ouvrier.

En raison du tirage limité, la vente en est strictement réservée aux adhérents de l'Union Nationale des Ouvriers Diamantaires et aux apprentis admis par nos Syndicats.

PRIX { A la Permanence... 7 francs
Par la Poste..... 7 fr. 50

Les commandes doivent être accompagnées du montant.

DIAMANTAIRES !

Pour tout ce qui concerne votre outillage en coquilles mécaniques, griffes, montage de meules, pilons, etc..., adressez-vous à

M. Louis BERTHON

Mécanicien-Ajouteur

à AVIGNON, par SAINT-CLAUDE

De la valeur de votre outillage dépend votre production !..

En vente à la Permanence du Syndicat

C. BETTONVILLE

9, Rue de la Blanchisserie

ANVERS

Spécialiste pour tous Outils concernant le métier diamantaire

MACHINES A SCIER & A BRUTER

Scies pour Machines à scier

Dops mécaniques et Dops « Idéal »

Fil de cuivre rouge pour Dops

DÉTAIL Téléphone 582.21 GROS

DIAMANTAIRES

Voulez-vous de la bonne poudre de diamant, éclats, boort ou outils diamantaires, achetez chez

Isidore STIJSEL

Fournisseur Général pour Diamantaires
134, Rue du Vanneau, à ANVERS

Achat de déchets de Diamants

Rapide expédition pour l'intérieur et l'extérieur

Toutes réparations dans un temps très court

Loupes incomparables, Balances, Pinces
et Poids métriques contrôlés par l'Etat —

Médaille à l'exposition Universelle de Gand 1913
Diplôme à l'Exposition des Bijoutiers-Joalliers d'Anvers 1920

A l'Exposition et au Concours du Commerce et de l'Industrie. Anvers 1921

Du Middenstandsbond « De Kleine Burger » 1921

A l'Exposition industrielle du « Koninklijke Rubenskring » 1921-1923

Concours d'Étalages « Anvers en Avant » 1923

Concours d'Étalages, Illumination et Décoration

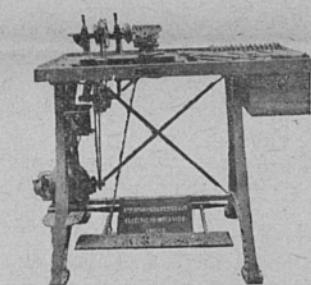
1^{er} Prix et Grande Distinction

Recommandé par les Fédérations Internationales des Bijoutiers Négociants et Organisations Ouvrières

Fondateur des Ecoles Professionnelles de l'Industrie Diamantaire

Réparations de Balances pour Diamantaires et Bijoutiers

La Maison n'a pas de Représentant ni de Succursale



MACHINES A BRUTER LE DIAMANT

BRANT

à pédailler — à moteur électrique

V^{UE} F. BRANT-GRAIN DORGE & C^{IE}

3, rue des Récollets, 3

ANVERS (Belgique)

— Consultez-nous pour nos Moulins transportables —

DIAMANTAIRES, LAPIDAIRES !**LOUPES**Exigez les loupes poinçonnées **DAVIDS** à grossissements spéciaux**CIMENT**Exigez le ciment hollandais gris et jaune, avec poinçons « **DAVIDS** », en plaques et en bâtons ; tient les pierres comme un roc.

— I. D. DAVIDS & ZONEN

JODENBREESTRAAT 103

AMSTERDAM (Hollande)